



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 12 DÉCEMBRE 2018

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.....	1
4	ACTIONS DE SUIVI.....	1
4.1	Mesures de réduction du bruit – alarmes de recul.....	1
4.2	Respect des consignes chez les opérateurs.....	2
4.3	Demande de présentation plus détaillée sur la biodiversité.....	3
5	BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	5
5.1	Tonnage reçu durant l'année.....	5
5.2	Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale.....	5
5.3	Mise à jour sur l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville.....	6
5.4	Lettre de crédit (renouvellement).....	7
5.5	Contrôle des goéland	8
5.6	Bilan annuel des plaintes.....	8
5.7	Bilan annuel des visites du MELCC.....	9
5.8	Visites au site Internet.....	9
6	MISE À JOUR DU SITE WEB DU COMITÉ	10
7	RAPPORTS D'ACTIVITÉS	12
7.1	Registre des plaintes	12
7.2	Registre des visites du MELCC	12
8	DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS	13
8.1	Divers.....	13
8.2	Prochaines réunions.....	16

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Lettre de crédit renouvelée

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette dernière rencontre de 2018. La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Un membre a demandé, par courriel, des précisions concernant les émissions de GES de WM. Ce point sera abordé à la fin de la rencontre.

Les membres approuvent l'ordre du jour, qui figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la rencontre du 5 septembre 2018 est approuvé par les membres.

4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 MESURES DE RÉDUCTION DU BRUIT – ALARMES DE REcul

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, rappelle que lors de la dernière rencontre, une plainte a été formulée concernant le bruit en provenance du site, perceptible au Club du Faisan.

M. Lamothe, directeur des opérations, présente le plan d'action déployé par WM pour donner suite à cette plainte :

- De nouvelles alarmes de recul, de type « *white noise alarm* », ont été testées avec succès par WM.
- Ces alarmes font un bruit de pression d'air, de sorte qu'elles se dispersent davantage, tout en restant très perceptibles pour les employés autour.
- Les tests ayant été très concluants, WM a installé de nouvelles alarmes sur 9 de ses 12 machineries lourdes (les 3 autres machineries en seront équipées avant la fin de 2018).
- Un suivi pourra alors être effectué auprès du membre à l'origine de la plainte pour valider que cette mesure réduit le bruit perçu au Club du Faisan.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous circulé en périphérie du site pour valider que les nouvelles alarmes font une différence?</i>	M. Lamothe indique que oui et que le bruit était beaucoup moins perceptible.
<i>Est-ce que la technologie sélectionnée a un lien avec celle que la membre à l'origine de la plainte vous avait partagée par courriel?</i>	M. Dussault indique que le principe général est le même. Il fallait toutefois s'assurer que la technologie soit sécuritaire et qu'elle soit approuvée par la compagnie. Maintenant que cela est fait, ces nouvelles alarmes seront utilisées dans d'autres sites en Amérique du Nord.
<i>Il s'agit d'une belle réussite, je vous félicite.</i>	

ACTIONS DE SUIVI :

- Valider auprès de la personne à l'origine de la plainte que les nouvelles alarmes de recul diminuent le bruit perçu au Club du Faisan.

4.2 RESPECT DES CONSIGNES CHEZ LES OPÉRATEURS

M. Lamothe rappelle que, lors de la dernière rencontre, des membres ont mentionné entendre du bruit provenant du site avant 7 h le matin, ce qui contrevient aux consignes données aux opérateurs (sauf en période de déneigement).

Il explique avoir rencontré l'ensemble des opérateurs afin de renforcer la consigne. Par ailleurs, l'aire de stationnement près du poste de pesée a été déplacée au centre du site afin de diminuer le bruit perçu.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Faites-vous référence au stationnement qui était à droite de la balance?</i>	M. Lamothe indique qu'il est question du grand stationnement, à côté du poste de contrôle.
<i>Est-ce que le déneigement est assuré par WM?</i>	M. Lamothe confirme que oui.
<i>Est-ce que les camions pour le déneigement sont équipés des nouvelles alarmes de type « white noise »?</i>	M. Lamothe indique que oui. Les camions de déneigement sont inclus dans les douze équipements de machineries lourdes qui seront équipés de ces alarmes.
<i>Si je comprends bien, même si les camions de déneigement sont utilisés avant 7 h, leur bruit sera réduit grâce aux nouvelles alarmes.</i>	M. Lamothe confirme que oui. Les équipements de déneigement ont été priorisés, puisqu'ils sont parfois utilisés tôt en matinée.

4.3 DEMANDE DE PRÉSENTATION PLUS DÉTAILLÉE SUR LA BIODIVERSITÉ

M. Dussault rappelle que le Comité a demandé, lors de la dernière rencontre, à avoir plus d'information sur l'augmentation de la biodiversité observée sur le site. Puis, il cède la parole à M. Pablo Desfossés, du Groupe d'aide à la recherche et à l'aménagement de la faune (GARAF).

M. Desfossés rappelle les modes d'action du GARAF, soit la réalisation d'aménagements et l'acquisition de données à la suite de ces aménagements. Le tout est effectué par des jeunes en apprentissage, encadrés par des enseignants formés.

Puis, il présente :

- Une synthèse des aménagements réalisés par le GARAF au site de Saint-Nicéphore (18 000 arbres et arbustes plantés durant la saison 2017-2018)
- Des données préliminaires sur la biodiversité (le bilan sera réalisé par des élèves, en janvier et en février 2019).

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que vos aménagements peuvent être affectés par d'éventuels travaux dans les bassins, comme du dragage ou du nettoyage?</i>	<p>M. Desfossés explique que les accès aux bassins n'ont pas été touchés lors de la réalisation des aménagements. Par ailleurs, ceux-ci ne comprennent pas d'arbres volumineux.</p> <p>Il précise que ce n'est pas la première fois que le GARAF réalise un tel projet. En effet, deux premiers bassins au site de WM ont servi à développer l'expertise, ce qui a débouché sur un projet pilote, sur deux bassins, avec la Ville de Drummondville, de même qu'un bassin à Victoriaville. Il rappelle donc que toute cette démarche a été initiée au site de Saint-Nicéphore.</p>
<i>À quelle période de l'année les photos présentées ont-elles été prises?</i>	M. Desfossés indique que les photos ont été prises au mois de novembre, lors de la réalisation de quatre jours de travail avec les élèves.
<i>Les travaux sont-ils réalisés en amont ou en aval du petit pont?</i>	M. Desfossés répond que les travaux sont réalisés en aval du boulevard Allard. M. Lamothe précise que le secteur est situé entre le pont et l'embouchure du ruisseau.
<i>Y a-t-il d'autres travaux prévus dans le ruisseau Paul-Boisvert?</i>	<p>M. Desfossés indique qu'il n'y a pas d'autres travaux prévus, à l'exception du suivi qui continuera à être réalisé.</p> <p>Cette année, le GARAF se concentrera sur les inventaires. 14 caméras de surveillance ont d'ailleurs été installées pour recueillir des données. Les photos qui seront prises pourraient être présentées au Comité en juin prochain.</p>
<i>À quel endroit les caméras ont-elles été installées?</i>	M. Desfossés indique que les caméras ont été réparties sur le site d'enfouissement.

ACTION DE SUIVI :

- Lors de la rencontre de juin 2019, présenter les résultats des inventaires réalisés par le GARAF

5 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

5.1 TONNAGE REÇU DURANT L'ANNÉE

M. Dussault rappelle l'intérêt du Comité, manifesté lors d'une rencontre précédente, à connaître le tonnage reçu par WM durant l'année. Certaines des informations présentées étant de nature confidentielle, il suggère de tenir cette discussion, mais de ne pas l'inscrire au compte rendu. Les membres indiquent leur accord avec cette proposition.

5.2 CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

WM rappelle que le fonds d'urgence et d'action environnementale relève d'une entente avec la Ville de Drummondville à la suite du décret de 2013. Comme leur nom l'indique, le fonds d'urgence vise à garantir que des sommes sont disponibles en cas d'urgence environnementale, tandis que le fonds d'action permet de soutenir des projets environnementaux à la Ville.

La contribution de WM à ces deux fonds (en date du 30 septembre 2018) s'élève à :

- Fonds d'urgence : 59 620 \$
- Fonds d'action environnementale : 196 820 \$

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le tonnage présenté tout à l'heure incluait-il les sols de recouvrement?</i>	M. Dussault indique que non.
<i>Je n'arrive pas aux mêmes données lorsque je fais le calcul de mon côté.</i>	M. Dussault précise avoir présenté la contribution de WM jusqu'au 30 septembre, date du plus récent bilan acheminé à la Ville.

5.3 MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DU FONDS D'ACTION ENVIRONNEMENTALE PAR LA VILLE

M. Roger Leblanc, de la Ville de Drummondville, présente un tableau des cotisations acheminées par WM à la Ville depuis 2013, qui totalisent aujourd'hui 1 200 000 \$.

En 2018, 187 000 \$ ont été utilisés. Ces fonds ont permis de financer différents projets, notamment :

- **Un plan d'action pour la rivière Saint-Germain**, qui vise à lui redonner ses propriétés écologiques. Le plan comprend différents programmes, notamment pour la protection des bandes riveraines.
- **Le programme Bac +**, qui permet à la population d'obtenir gratuitement un bac vert ou brun, ou de remplacer celui qu'ils possèdent pour un bac plus volumineux. Ce programme ne sera toutefois pas renouvelé en 2019, car la population n'en a pas manifesté le besoin.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que cet argent peut fructifier, sachant qu'il est dans vos comptes?</i>	M. Leblanc indique que l'objectif de la Ville n'est pas de générer plus d'argent, mais de le réinvestir dans des projets de nature environnementale ou en lien avec la gestion des matières résiduelles. À l'heure actuelle, le fonds a été utilisé à 66 %.
<i>Est-ce que les intérêts s'ajoutent au fonds?</i>	M. Leblanc confirme que oui.
<i>Est-ce que les bacs bruns distribués dans le cadre du programme Bac + sont plus grands que les précédents?</i>	M. Leblanc confirme que oui.
<i>Nous avons déjà des bacs bruns avant le programme.</i>	M. Leblanc indique que la Ville a reçu plusieurs demandes de changement de bacs bruns vers des plus gros formats. C'est toutefois au niveau des bacs verts que la Ville a reçu le plus de demandes.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pouvez-vous remettre les petits bacs récupérés grâce au programme à de nouveaux citoyens?</i>	M. Leblanc répond que la Ville tente effectivement de réutiliser ces bacs, mais que de nombreux citoyens souhaitent en avoir des neufs et les retournent. Ce sont plutôt les fournisseurs qui les reprennent, afin de les transformer en nouveaux bacs.
<i>Ces bacs ne peuvent servir pour des événements populaires?</i>	M. Leblanc explique que la Ville a reçu un trop grand nombre de bacs pour pouvoir tous les utiliser lors des événements populaires. De plus, il n'est pas possible de fournir d'autres villes, puisqu'ils arborent le logo de Drummondville.
<i>Est-ce qu'il vous en reste?</i>	M. Leblanc indique qu'il en reste quelques-uns.
<i>Vous n'avez pas parlé du projet pilote de bacs à puces. Qu'en est-il?</i>	M. Leblanc indique que ce projet est financé autrement, soit avec une subvention et des fonds de la Ville. Les conclusions de ce projet seront disponibles à l'été 2019. Il ne s'agit toutefois pas nécessairement d'une technologie qui peut s'adapter à toutes les villes du Québec.

5.4 LETTRE DE CRÉDIT (RENOUVELLEMENT)

M. Dussault indique que la lettre de crédit a été renouvelée au printemps et qu'elle est effective le 28 septembre de chaque année. La lettre est jointe à l'annexe 4.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la lettre contient les mêmes termes que les lettres précédentes?</i>	M. Dussault répond que oui.

5.5 CONTRÔLE DES GOÉLAND

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations, présente le bilan des mesures de contrôle des goélands.

Cette année encore, le contrôle des goélands a été effectué à l'aide de fauconniers, puisque cette technique s'est montrée efficace. Aucune pyrotechnie n'a été utilisée, comme c'est le cas depuis 2014. La saison a débuté le 5 mars.

M. Lamothe affiche un graphique présentant le nombre de goélands effarouchés en 2018, comparativement à 2017. On remarque :

- Une affluence plus importante en 2018 qu'en 2017
- Des pics du nombre de goélands effarouchés :
 - En avril, lors de la migration
 - En juillet/août, car les jeunes goélands commencent à accompagner les seniors
 - En octobre, alors que les oiseaux cherchent à s'alimenter pour faire des réserves en vue de la migration

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Savez-vous de quelle façon les goélands sont dénombrés?</i>	M. Lamothe explique que la firme responsable de l'effarouchement fait le dénombrement par lots de 10, et réalise ensuite un calcul pour estimer le nombre d'individus.
<i>Est-ce que les fauconniers se basent sur des photos pour le dénombrement?</i>	M. Lamothe indique que les fauconniers évaluent le nombre de faucons à l'œil, puisqu'ils sont présents toute la journée. Ils ont l'habitude de faire de telles estimations.

5.6 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Lamothe indique que trois plaintes ont été formulées en 2018, soit deux plaintes en lien avec les odeurs et une plainte en lien avec le bruit.

Il présente les mesures correctives mises en place :

- Pour prévenir les **odeurs**, WM a augmenté la fréquence de calibration des puits dans la zone associée, a mis en service de nouveaux collecteurs et a amélioré le captage des biogaz.

- Pour prévenir le **bruit**, WM a déplacé le stationnement de certains camions, a renforcé auprès de ses employés la consigne de ne pas faire de bruit avant 7 h et a modifié les alarmes de recul utilisées sur la plupart des machineries lourdes du site.

5.7 BILAN ANNUEL DES VISITES DU MELCC

M. Lamothe indique que le MELCC a réalisé cinq visites en 2018.

Six observations ont été émises, soit :

- Des matières résiduelles éparpillées sur le site, après la fonte des neiges
- Un amas de matières résiduelles à découvert
- Un trou d'eau d'environ 12'' dans un talus après la fonte du printemps
- Des sacs de plastique soufflés au vent sur le site, ce qui peut arriver en cas de grands vents
- Un manquement dans les données recueillies sur la température du lixiviat, à prendre de façon hebdomadaire
- Des bardeaux d'asphalte étendus dans la côte des machineries lourdes, à recouvrir

Les suivis associés à ces observations ont tous été réalisés.

Par ailleurs, un avis de non-conformité a été émis concernant trois manquements au rapport annuel 2017 de WM. Ces manquements ont été discutés avec le Comité lors de la rencontre du 13 juin 2018, et WM avait déjà, à ce moment, effectué les suivis nécessaires auprès du ministère.

5.8 VISITES AU SITE INTERNET

Un graphique présentant l'évolution des visites au site Internet est projeté à l'écran.

M. Dussault précise que, même s'il est difficile d'interpréter la cause des pics de fréquentation, certaines hypothèses peuvent être formulées, comme l'envoi des avis de convocation ou la diffusion d'alertes odeurs. Par ailleurs, la hausse de fréquentation visible aux mois d'août et de septembre pourrait être attribuable aux visites réalisées par Transfert Environnement et Société pour la mise à jour du site Internet.

M. Dussault dit espérer que la mise à jour du site Web, en facilitant la navigation, entraînera une fréquentation plus importante.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le nombre de visites du site est très peu élevé.</i>	

6 MISE À JOUR DU SITE WEB DU COMITÉ

Mme Camille Montreuil, de Transfert, présente aux membres les modifications réalisées sur le site Web du Comité. Ces modifications sont visibles sur un hyperlien temporaire qui a été transmis aux membres avec l'avis de convocation.

Les principales modifications proposées sont les suivantes :

- Le nombre de pages a été significativement réduit, en synthétisant l'information
- Les informations jugées les plus importantes, comme la présence d'alertes odeurs en vigueur ou la date de la prochaine rencontre, ont été ajoutées sur la page d'accueil
- La page « Transmettre un signalement » a été rendue plus visible
- Le contenu des comptes rendus et des rapports annuels est davantage mis en valeur, pour faciliter la recherche d'information

Puis, elle sollicite l'avis des membres sur la refonte proposée pour le site.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Serait-il possible de remplacer la carte de la page d'accueil par une carte interactive, qui montrerait les principales infrastructures?</i>	M. Craft valide que cela convient aux membres. Ils indiquent que oui. M. Dussault suggère également de fournir une carte plus actuelle.
<i>Serait-il possible de modifier le terme « signalement » pour « plainte »? Ça me semble plus simple à comprendre pour la plupart des gens.</i>	M. Craft explique qu'il s'agit d'un terme volontairement plus général que le terme « plainte ». Il rappelle toutefois qu'il s'agit du site du Comité et sollicite l'avis des autres membres.
<i>La procédure pour transmettre un signalement est maintenant très apparente.</i>	
<i>Je n'aime pas le terme « plainte ».</i>	
<i>Je suis d'accord que le terme « signalement » est plus général.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je suggère qu'on ajoute un bouton au bas des pages, qui permettrait de remonter en haut des pages.</i>	La suggestion est prise en note et sera réalisée.
<i>La nouvelle mouture m'apparaît plus claire que l'ancienne.</i>	
<i>L'objectif est d'amener les gens à consulter le site. Pour cela, il faut générer des contenus, mais cela demande des ressources. Je pense entre autres aux informations présentées ce soir sur la fauconnerie.</i>	<p>M. Craft rappelle qu'il s'agit du site du Comité, et que WM a son propre site Internet.</p> <p>M. Lacombe demande si le Comité souhaite que ce type d'information se retrouve sur son site.</p> <p>M. Dussault ajoute que la ligne est mince entre un site promotionnel pour le site et le site du Comité.</p>

À la suite de ces échanges, M. Craft valide que le Comité est à l'aise que le site soit mis en ligne, une fois que les modifications demandées auront été effectuées. Le Comité valide son accord à ce sujet. Un membre demande si un courriel leur sera transmis pour les aviser quand ce sera fait, et M. Dussault indique que oui.

ACTIONS DE SUIVI :

- Remplacer la carte de la page d'accueil par une carte interactive
- Ajouter des hyperliens « Retour vers le haut de la page »
- Mettre en ligne la refonte du site, une fois ces modifications effectuées
- Avertir les membres par courriel lorsque le nouveau site sera en ligne

7 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

7.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe rappelle qu'une plainte associée au bruit a été formulée lors de la dernière réunion. Une autre plainte a été formulée le 8 octobre en lien avec une odeur de biogaz. Celle-ci a permis d'identifier des lacunes au niveau du captage et de mettre en service deux collecteurs supplémentaires. Depuis, WM n'a pas reçu de nouvelles plaintes à ce sujet.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Où sont situés les puits dont il est question?</i>	M. Lamothe indique que les puits sont situés dans la portion nord de la cellule 3A.
<i>Faites-vous un suivi auprès du plaignant pour valider que les mesures correctives sont efficaces?</i>	M. Lamothe indique que oui. Dans ce cas-ci, WM s'est rendu au domicile du plaignant pour assurer un suivi, n'ayant pas ses coordonnées téléphoniques.

7.2 REGISTRE DES VISITES DU MELCC

M. Lamothe indique qu'une visite du MELCC a eu lieu le 5 novembre dernier.

Le MELCC a réalisé une inspection de la balance et n'a pas formulé de commentaire. Lors de l'inspection du site, il a toutefois noté une lacune au niveau du recouvrement, rendant visibles des bardeaux d'asphalte dans la côte des machineries lourdes.

À la suite du passage du MELCC, WM a corrigé la problématique.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si je comprends bien, le MELCC voulait éviter que les bardeaux ressortent?</i>	M. Lamothe confirme. Il explique que les bardeaux d'asphalte ne sont pas reconnus comme matériau de recouvrement mais plutôt comme des déchets, même si leur présence n'entraîne pas de problématique environnementale.

8 DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

8.1 DIVERS

Émissions de GES par WM

Un membre indique avoir consulté un article du *Devoir*, qui indiquait que le site de Saint-Nicéphore produit annuellement 153 000 tonnes de gaz à effet de serre. Il demande aux représentants de WM si cette donnée correspond à leurs estimations, de même que des précisions sur la provenance de ces émissions.

À cette question, M. Lacombe précise que le bilan 2017 faisait état de 118 000 tonnes. Cela tient compte de l'ensemble du site et des opérations : torchères, machinerie, centrale, etc.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À combien estimez-vous la différence entre une cellule ouverte et fermée, au niveau des gaz qui s'échappent?</i>	M. Lacombe répond qu'il est difficile de réaliser cette estimation, puisqu'il faut prendre en compte l'ensemble des opérations. Les cellules fermées génèrent moins de GES, en raison de la réduction des émissions par le front de déchets et de l'absence de machineries. Toutefois, les activités des torchères et de la centrale électrique se poursuivent.
<i>Pour une cellule en activité, quelle est la proportion des GES que vous ne pouvez pas capter?</i>	M. Lacombe répond que WM capte environ 90 % des GES. En effectuant le recouvrement final à l'aide de membranes, on obtient une efficacité de 99 %.
<i>Pourriez-vous présenter au Comité les faits saillants de vos bilans de GES?</i>	M. Lacombe répond qu'il faudrait voir comment cela pourrait être fait, car les données sont inscrites en ligne et ne prennent pas la forme d'un rapport. Elles ne permettent pas non plus d'avoir le détail des GES émis par chaque source. Le travail d'assemblage des données est d'ailleurs réalisé par une firme de consultants.
<i>Les émissions de GES doivent être complexes à calculer.</i>	M. Lacombe confirme que oui. C'est pour cette raison que WM fait affaire avec une firme de consultants.
<i>Est-ce que la firme de consultants tient compte des GES captés?</i>	M. Lacombe confirme que oui.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Votre bilan n'est peut-être pas de 118 000 tonnes par année, si vous captez autant d'émissions.</i>	M. Lacombe confirme que le calcul tient compte des GES captés.
<i>Est-ce que vous tenez également compte des carburants?</i>	M. Lacombe indique que oui.
<i>Dans le rapport du BAPE, à l'époque, j'avais vu que, pour une cellule ouverte, environ 20 % des gaz s'échappaient.</i>	M. Lacombe répond ne pas avoir en tête le rapport du BAPE, mais confirme la donnée de 90 %, qui est rendue possible grâce aux mesures mises en place par WM.

Travaux de recherche de M. Alexandre Cabral

M. Lacombe présente le projet que mène le professeur Cabral (Université de Sherbrooke) sur le site de WM, qui a fait l'objet d'une couverture médiatique en octobre dernier.

Ce projet vise à évaluer l'efficacité de différents types de recouvrement afin de limiter les infiltrations d'eau et donc la production de lixiviat, en particulier dans la plus vieille section du site, dont le recouvrement est en argile.

M. Lacombe estime que le contexte québécois est particulier en raison de la neige : si celle-ci tombe en grande quantité sur un sol non gelé, il est possible que le sol ne gèle pas et qu'il absorbe l'eau graduellement. Les travaux de M. Cabral permettront, notamment, de valider cette hypothèse.

M. Lacombe suggère de présenter au Comité les installations du projet de recherche lors de la visite de site de septembre 2019.

Les commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si le projet concluait qu'il serait rentable de recouvrir les anciennes cellules plutôt que de traiter leur lixiviat, est-ce que WM pourrait aller dans cette direction?</i>	M. Lacombe indique qu'il attendra les conclusions de l'étude avant de se prononcer.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lorsque la pluie tombe sur la neige, elle percole.</i>	M. Lacombe confirme que c'est bien le cas, et que c'est le genre de phénomènes qu'il compte partager avec ses collègues chez WM.
<i>Il ne commence pas à y avoir de la neige aux États-Unis?</i>	M. Lacombe que dans le nord-est américain, la neige fond très rapidement.
<i>Avec les changements climatiques, ne risque-t-il pas d'y en avoir plus?</i>	M. Lacombe répond que c'est probable et que, pour cette raison, les conclusions du projet de recherche seront pertinentes pour les autres sites de WM, aux États-Unis.
<i>S'il y a moins de lixiviat qui est généré, est-ce que la cellule vieillira moins rapidement?</i>	M. Lacombe répond que non.
<i>On m'a déjà dit qu'il est possible de générer plus de lixiviat dans la masse de déchets, pour que ceux-ci se détériorent plus rapidement. Est-ce que WM pourrait aller dans ce sens?</i>	M. Lacombe explique que cette technologie est utilisée aux États-Unis, et qu'elle permet d'augmenter la quantité de biogaz généré, pour le valoriser. Des tests ont été réalisés au site de Sainte-Sophie au début des années 2000. Ils ont conclu que cela n'était pas avantageux au Québec, avec la quantité d'eau et de neige qui s'infiltrait déjà dans la masse de déchets.
<i>Cette technologie est donc profitable dans les régions où il fait plus chaud.</i>	M. Lacombe confirme que, dans le cas du site de Saint-Nicéphore, il n'y aurait pas de gain à utiliser cette technologie.
<i>Le compostage ne peut se réaliser si les matières sont trop humides, ni si c'est trop sec.</i>	M. Lacombe indique que cette pratique a été complètement abandonnée par WM au Québec il y a plusieurs années.
<i>Les membranes ne sont-elles pas plus chères?</i>	M. Lacombe confirme que oui, mais que celles-ci sont plus performantes.
<i>C'est peut-être plus payant à long terme.</i>	M. Lacombe confirme qu'un calcul est effectué pour évaluer les coûts. Au site de Sainte-Sophie, le recouvrement est réalisé en géomembranes depuis 2004.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avec l'argile, il y a également un phénomène d'assèchement.</i>	M. Lacombe confirme que l'argile nécessite plus d'entretien qu'une membrane.

ACTION DE SUIVI :

- Lors de la visite de site de septembre 2019, présenter les installations du projet de recherche de M. Cabral

8.2 PROCHAINES RÉUNIONS

M. Dussault présente les dates proposées pour les rencontres de 2019 :

- 27 mars
- 12 juin
- 4 septembre
- 27 novembre

Puis, il remercie les membres pour leur présence et leur souhaite de joyeuses Fêtes.

Le commentaire suivant est formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je souhaite souligner la qualité des comptes rendus. Ils reflètent bien nos échanges, sont bien formulés, et il s'agit, pour moi, d'une synthèse parfaite.</i>	M. Craft répond qu'il est heureux d'entendre que les comptes rendus répondent au besoin des membres.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 45.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion